



Remarques / Propositions / Réponses	Unique	Multiple
I. Statuts :		
La durée de mandat des juges TET devrait aussi être limitée comme les juges de race (max. 12 ans)	X	
Nom « Suisse FM » : pas de lien clair avec le cheval ; confusion avec la radio (radio FM) ; proposition : ajouter cheval, par exemple « Cheval Suisse FM »		X
L'abréviation Fm en allemand demande parfois explications, même si elle est utilisée depuis longtemps dans les 2 langues	X	
Le quorum pour le comité et la Direction doit être précisé ; il ne s'agit pas forcément de la majorité des membres. Réponse: pour le comité, il est prévu à 5 et pour la Direction 3.	X	
Définition de l'éleveur : Délicat de supprimer « d'élevage » et de considérer que tous les propriétaires ayant des chevaux inscrits au Livre généalogique sont des éleveurs.		X
Intégration des organisation d'élevage étrangères dans Suisse FM : oui mais veiller à ce qu'ils n'aient pas trop de place, par exemple au niveau des délégués. Réponse : actuellement, ils ont droit à 2 membres; le projet prévoit qu'ils soient membres ordinaires avec un nombre selon l'effectif des chevaux.	X	
Même si les membres de Suisse FOM sont des membres collectifs, le contact par exemple pour des renseignements doit être possible avec des éleveurs. Réponse : oui, c'est déjà le cas aujourd'hui	X	
Règlement pour le calcul des VE : étonné que ce soit le comité qui a décidé cela et pas l'AD. Réponse : les statuts font référence à ce règlement et il n'est pas repris dans les statuts, étant donné qu'il s'agit avant tout d'un règlement technique au sujet des VE.	X	
Système de majorité lors des votes à l'AD : garder les dispositions actuelles	X	
Nombre de juges de races : ce n'est pas logique d'augmenter le nombre alors que les possibilités de juger diminuent ; voir pour mettre éventuellement un minimum plus bas (par exemple = 6 au lieu de 9)	X	
La majorité des 2/3 pour les statuts, PE et RLG est peut-être nécessaire pour qu'une région à elle seule ne puisse pas atteindre les 50% (majorité absolue) ; à vérifier et si c'est le cas, il faut maintenir le système actuel	X	
Est-ce qu'un juriste président de la commission de recours ne coûtera pas trop cher à Suisse FM ? Réponse : vu le nombre actuel de recours (en moyenne 1 par année) et la réalité qu'il faut en général demander conseil à un juriste pour traiter les recours, cela ne	X	



Remarques / Propositions / Réponses	Unique	Multiple
devrait pas coûter davantage qu'aujourd'hui		
Le président de la commission devrait être en principe un juriste et ne doit pas absolument être un juriste		X
Les compétences des commissions ne doivent pas seulement être fixées dans un cahier des charges mais directement dans les règlements et le nombre de membres du comité pourrait ainsi être inférieur à aujourd'hui	X	
Les organisations d'élevage ne sont souvent plus des syndicats mais des associations ou des sociétés ; il faut dès lors revoir la nomenclature dans les statuts	X	
Il n'est pas nécessaire de traduire les documents en romanche, car les romanches savent tous l'allemand	X	
II. Programme d'élevage (PE)		
Il faut être prudent dans l'ouverture de l'élevage à d'autres pays que la Suisse	X	
La question du croisement avec du sang neuf est-elle à l'ordre du jour ? Réponse : un mandat a été donné à la commission d'élevage d'examiner la question.	X	
A l'art. 14, il ne faut pas parler de croisement mais de croisement améliorateur	X	
Un programme de croisement doit être approuvé par les délégués	X	
Il faut veiller à garder un effectif de juments suffisant et de qualité car une bonne jumenterie produit des bons étalons et des bons produits d'utilisation pour le loisir	X	
CO des chevaux SBU : faire d'une couleur différente, voir un dégradé de couleur avec une barre RRFB à travers. Réponse : actuellement, la couleur est identique à celle d'un CO mais il y a le logo RRFB		X
Primes pour le maintien de la race : simplifier et éventuellement verser directement aux éleveurs	X	
Concernant d'éventuels nouveaux croisements, il faut d'abord prévoir une réglementation plus souple pour la catégorisation en lien avec le test en terrain ; cela permettrait de garder des chevaux dans l'élevage et éviterait éventuellement l'apport de sang étranger	X	
Clarifier la nomenclature entre tares héréditaires et de maladies génétiques ; cela ne signifie pas la même chose	X	
Est-ce que la caractéristique recherchée « Bonne ligne de dos » a un lien avec la notation ? Est-ce qu'une note 5 correspond encore	X	



Remarques / Propositions / Réponses	Unique	Multiple
à une bonne ligne de dos ? Réponse : c'est une des choses que les juges regardent pour mettre la note de conformation		
Les VE doivent davantage être utilisées et diffusées à l'avenir. Réponse : la FSFM prévoit d'investir dans un programme accessible pour les éleveurs via internet. Ce programme permettrait d'accéder à toutes les informations d'élevage utiles pour l'éleveur comme les VE, la consanguinité, les performances ou encore l'ascendance.	X	
Un programme informatique pour accès aux données d'élevage par internet est jugé utile car il permettra d'accéder à tout moment aux données de ses chevaux.	X	
III. Règlement du Livre généalogique (RLG)		
Les éleveurs doivent être informés de tout changement classe sans qu'il faille faire la demande, comme c'est le cas aujourd'hui. Réponse : ce changement est prévu dans le projet mis en consultation	X	
Conditions pour la classe B des juments plus sévères : du point de vue zootechnique, c'est juste, mais du point de vue commercial, cela aura des conséquences négatives car les chevaux en classe C sont moins bien payés.		X
Au lieu de définir des conditions plus sévères pour la classe B, les juges pourraient noter plus sévèrement selon le système actuel, ce qui pourrait à nouveau inverser la répartition entre la classe B et C	X	
Revoir la notation des chevaux qui forgent au TET ; en 2012 un cheval a été fortement pénalisé pour cette raison	X	
Catégorisation des étalons : revoir les proportions des descendants en fonction également de la nouvelle classe (AA) et conditions plus restrictives pour la classe B des juments	X	
Revoir les conditions de catégorisation pour monter en classe A. Actuellement, cela n'est possible que par les résultats des descendants. Une jument qui n'a pas de poulains doit également avoir une possibilité de monter en classe A	X	
Les hongres trop grands ne devraient pas être pénalisés.	X	
Les étalons BAS (non SB) devraient pouvoir être catégorisé dans les différentes classes comme les étalons SB	X	
Certaines compétences de la commission d'élevage devraient figurer dans ce règlement	X	
Les épreuves et les conditions pour rattraper le TET par des épreuves sportives devraient être précisées.		X
Pourquoi la référence à la FSSE est supprimée dans l'article concernant les épreuves de rattrapage par les épreuves sportives ?	X	



Remarques / Propositions / Réponses	Unique	Multiple
Réponse : toutes les épreuves sont des épreuves de la FSFM (propres règlements) qui font références, pour certaines choses, à la FSSE.		
Une simulation devrait être faite avec le nouveau système de calcul de la classe B, pour déterminer quelle proportion des chevaux actuellement au stud-book serait en classe B respectivement en classe C. Le résultat d'une telle simulation pourrait influencer le soutien des éleveurs au nouveau système		X
IV. Règlement sur l'approbation des étalons		
Hauteur au garrot : est-ce que 151 cm est plus dangereux que 160 cm ?	X	
Il ne faut pas fixer un min. de 152 cm au garrot mais rester à 150 cm qui correspond au but d'élevage		X
Soutien à la proposition de 152 à 160 cm au garrot pour les étalons		X
Mensuration : pourquoi faut-il refaire la mensuration au TET pour des étalons non approuvés ? Proposition : ne remesurer au TET que si la mensuration faite à la sélection de Glovelier est hors-norme	X	
Un étalon qui échoue au TES devrait être reconnu comme cheval qui a réussi le TET.	X	
Est-ce qu'un bel étalon FM de couleur grise ne devrait pas aussi pouvoir être approuvé ? Le marché demande de telles couleurs qui sortent de la norme de base des chevaux FM	X	
Il faut aussi tenir compte de la classe de la mère des candidats-étalons pour donner accès à la sélection des étalons.	X	
Est-il nécessaire de garder les classes alors qu'on a actuellement des VE qui donnent des informations beaucoup plus précises au sujet de la qualité d'un cheval ? Est-ce que les VE attribuées à chaque ne pourraient pas suffire ?	X	
Soutien à la proposition d'exiger des étalons BAS qu'ils fassent le un test en station avant d'être approuvés		X
V. Règlement du test en terrain (RTT)		
Le TC doit être revu suite à l'accident qui a eu lieu à Bellelay et la FSFM doit s'impliquer davantage dans l'élaboration d'un nouveau TC. Réponse : les remarques concernant des modifications du TC peuvent se faire de la consultation. C'est une bonne opportunité pour les syndicats de se prononcer à ce sujet		X
Le principe d'un TC n'est pas contesté mais la forme ; d'autres exercices plus proches de la réalité et plus parlant devraient être faits,		X



Remarques / Propositions / Réponses	Unique	Multiple
comme par exemple de faire monter un cheval dans un van.		
Le TC doit rester facultatif ; le comportement est déjà testé à l'attelage (mise en limonnières, démarrage) et à l'équitation (montoir)		X
Le TC ne doit pas être noté sur une échelle de 1 à 9 mais selon le principe réussi / échoué	X	
Le TC dans sa forme actuelle doit être supprimé		X
La martingale ne devrait pas être autorisée pour le TET équitation	X	
Il n'est pas logique de permettre une bride sans embouchure pour le TET alors que c'est interdit pour les épreuves de sport & loisirs	X	
Une tenue correcte des cavaliers et des meneurs doit être exigée et fixée dans le règlement	X	
Concernant le dopage, ne faudrait-il pas des dispositions plus précises ? Réponse : c'est le min. nécessaire, les autres dispositions doivent être dans le mandat de contrôle à la FSSE	X	
Pour les chevaux qui répètent à 4 ans, la toise minimale doit être fixée à 152 cm et non 150 cm	X	
Prime TET : est-ce seulement pour les chevaux au SB ou aussi pour les chevaux FMAT (anciennement Registre) ? Réponse : seulement pour les chevaux SB qui ont réussi le test en terrain et qui ont fait le TC	X	
La surface recommandée pour le carré d'équitation (20 x 40m) ne doit pas être absolue mais un minimum	X	
Il ne faut pas appliquer trop sévèrement le nombre min. de chevaux par place exigé, à savoir 25	X	
Un test en station de 40 jours est-il nécessaire ? Est-ce opportun que ce soit le personnel d'une institution comme le HNS qui entraîne les chevaux alors le HNS est un potentiel acheteur des étalons ?	X	
VI. Divers		
Il n'est pas nécessaire de préparer un catalogue de questions pour répondre à la consultation mais de faire un résumé des remarques exprimées par les éleveurs lors des 4 réunions régionales		X
Proposition pour la suite de la consultation: adapter le projet sur la base de la consultation, puis renvoyer aux syndicats pour une deuxième consultation et soumettre le projet aux délégués pour approbation seulement au printemps 2013. Il est important d'impliquer au maximum les syndicats avoir d'avoir un projet qui obtienne un large soutien des délégués.		X
Les VE ne sont pas encore assez connues, notamment car l'accès à ces données ne se fait actuellement que par le catalogue des étalons (contre paiement) ou sur conseil individuel ; d'autres canaux comme internet devraient être utilisés	X	